



Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis et du quai de la Marne

Madame Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris
Mairie du 12^{ème} arrondissement
130 Avenue Daumesnil
75012 PARIS

Joinville-le-Pont, le 26 Juin 2017

N/Réf : MR/02/06/17

Objet : nuisances sonores pendant les concerts « électro » ou « hard rock » au Bois de Vincennes

Madame le Maire ,

Nous avons à vous faire part du très vif mécontentement des riverains de communes jouxtant le Bois de Vincennes, après le dernier concert électro des 10 et 11 Juin derniers, dont Joinville-le-Pont.

Nous vous rappelons le contexte, tel que défini par la Mairie de Paris :

« À l'occasion de l'élaboration du nouveau Plan Biodiversité de la Ville de Paris, focus sur le premier espace vert de la capitale: le bois de Vincennes.

Avec ses 995 hectares, le bois de Vincennes représente aujourd'hui 10% de la superficie totale de la Ville de Paris. Un espace vert considérable qui a la particularité d'avoir toujours conservé des espaces forestiers, possédant des espèces patrimoniales présentes depuis plusieurs millénaires. Terrain de chasse des rois de France, zone d'entraînement militaire après la Révolution (ne pas manquer de grimper au sommet de la Butte aux Canons qui servait de point de mire aux artilleurs), aménagé comme on le connaît actuellement sous Napoléon III, il est la propriété de la Ville depuis 1860. C'est elle qui entretient ses 450 hectares de massifs forestiers, 80 hectares de jardins, 7,8 kilomètres de rivières et 20 hectares de plans d'eau. Le tout pour les loisirs de 11 millions de visiteurs par an.

Pour protéger sa biodiversité, ses plus de 500 espèces de plantes sauvages, ses milliers d'espèces d'oiseaux, mammifères, reptiles et autres insectes, la Mairie de Paris a signé dès 2003 une charte pour l'aménagement durable du bois avec comme principaux axes: la réhabilitation des paysages et la restauration des milieux naturels, la réduction de la circulation automobile ou encore la régulation des activités et de la fréquentation massive liée aux grands événements. Des mesures renforcées par le Plan Biodiversité 2011-2015 intégrant les bois parisiens dans la trame verte et bleue d'Île-de-France ». Source Mairie de Paris : <https://www.paris.fr/actualites/le-bois-de-vincennes-reservoir-de-la-biodiversite-parisienne-4318>

D'autre part, nous vous rappelons que, aux termes de l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire, en vertu de son pouvoir de police générale, de « réprimer les atteintes à la tranquillité publique, telles que les rixes et disputes accompagnées d'ameutement dans les rues, le tumulte excité dans les lieux d'assemblée publique, les attroupements, les bruits, les troubles de voisinage, les rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique ».

Les faits :

Après les éditions du « **Weather Festival** », du 4 au 7 Juin 2015, des concerts de la station FG, de la nuit des Ambassadeurs ou du concert « **Lost in a moment** » en septembre dernier, le bois de Vincennes devient le lieu d'accueil des plus grands concerts électro ou événements sonores de Paris.

« **Weather Festival** », du 4 au 7 Juin 2015 : sur la plaine de jeux du Polygone, les basses non réglées ont empêché des milliers d'habitants de pouvoir dormir la nuit, jusqu'à Maisons-Alfort, Saint-Maur et Créteil ! Est-ce normal ? C'est du trouble de jouissance tout simplement. Ces sociétés à but lucratif sont-elles au-dessus des lois ? Et le 3 au 5 Juin 2016, le même organisateur a remis cela !

Ensuite, nous avons eu droit à la musique assourdissante du « **Festival Lost In A Moment** » qui, le 13 septembre 2015, a averti les Vincennois.

Si cette fois-là le concert électro n'a duré que 9 heures et s'est terminé à 23 heures le volume des décibels était tel qu'il a fait vibrer les vitraux de la Sainte Chapelle, selon l'administrateur du donjon, et rendu impossible la vie dans de nombreux appartements à proximité car les enceintes étaient tournées vers la ville et non vers le Bois.

« **The Peacock Society** » : concert électro au Parc Floral de Vincennes : audible à des kilomètres à la ronde !

« **We love Green** » : nuisances sonores des 10 et 11 Juin 2017. Ce que dit leur site Internet :

« **Un festival engagé à la démarche éco-responsable** » (sic !)

Réduction des émissions de CO2

Panneaux solaires et générateurs à l'huile recyclée pour une énergie verte

Recherches de nouvelles méthodes de production

Scénographie recyclée et recyclable

Optimisation des transports

Recyclage des déchets et optimisation de la gestion de l'eau

Restauration bio, locale et équitable

Sensibilisation du public

Workshops de formation des équipes et des prestataires »

Rien sur les nuisances sonores et la tranquillité des riverains ! Ce n'est visiblement pas leur problème.

Nuisances provenant du Chalet de la Porte Jaune : 2 décembre 2013 (« **Marvellous Island** »), 7 au 9 Mai 2014, puis le 30 novembre 2014 (« **Big Band Theory** »). Le Maire de Nogent avait sollicité le Préfet de Police de Paris pour obtenir des explications sur cette soirée techno ayant réuni plus de 1400 participants.

En mai 2014, une pétition avait déjà circulé suite au festival de musique électronique « **Marvellous Island** ». Le préfet de police de Paris, Bernard Boucault, qui avait été sollicité par plusieurs élus du secteur, dont Olivier Dosne, le Maire de Joinville-le-Pont, et Jacques JP Martin, le Maire de Nogent-sur-Marne, a répondu à ce dernier : « Le fonctionnement de cet établissement fait l'objet d'un suivi attentif, depuis l'organisation, en mai dernier, d'un événement de musique « techno » ayant généré de nombreuses doléances des riverains alentours, assure le préfet. [...] Bien que l'organisation de telles soirées ne nécessite pas d'autorisation spécifique de ma part, l'établissement disposant du droit d'ouvrir jusqu'à 5 heures du matin les soirs du week-end, j'ai décidé de convoquer le gérant à mon cabinet pour faire le point sur le fonctionnement de son débit de boisson et l'inviter à se conformer, quelles que soient les circonstances, à la réglementation applicable ».

Outre les riverains, c'est toute une faune naturelle du Bois de Vincennes, et les animaux du Parc Zoologique de Paris-Vincennes qui sont traumatisés par cette musique aux basses non réglées, dépassant les 68 Db.

Certes, un vent défavorable, la chaleur qui oblige les riverains à dormir les fenêtres ouvertes... Les éléments n'ont pas joué en la faveur des organisateurs du Weather Festival. Ils avaient pourtant fait appel à l'acousticien Philippe Ranchin, qui, paraît-il, aurait réalisé une étude complète du Bois de Vincennes. Nous serions curieux de la voir.

Nous nous sommes battus pendant des années pour que cessent ces concerts à l'Hippodrome de Vincennes. C'est maintenant relayé sur d'autres sites du bois : Parc Floral, château de Vincennes, Polygone, Chalet de la Porte Jaune ... Nous ne pouvons pas l'accepter.

Nous ne sommes pas opposés à une certaine forme de musiques dans le Bois de Vincennes. Pour autant, nous demandons de vous conformer à votre plan de biodiversité de la Ville de Paris, qui prévoit «*la régulation des activités et de la fréquentation massive liée aux grands événements* » afin de respecter la tranquillité des riverains, de la faune naturelle du bois, et de celle du Parc Zoologique de Paris-Vincennes.

Aussi, nous vous remercions à l'avance de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires afin que cette situation ne se renouvelle plus, en coordinations avec les maires des communes riveraines, des responsables des territoires, de la Métropole du Grand Paris, de la Région, des députés et sénateurs des circonscriptions concernées, et des Ministres de l'Environnement et de la Culture, auxquels nous adressons copie de ce courrier,

et, dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'accepter, Madame le Maire, l'expression de toute notre considération.

Le Président :

Michel RIOUSSET

P.S. On nous informe qu'un nouveau Festival Electro est prévu au Parc Floral de Vincennes les 7 et 8 Juillet 2017, de 20 heures à 7 heures du matin ! Sans doute encore des nuits sans sommeil pour tous les riverains.

P.J. Brochure présentant notre association.

Copie :

Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Monsieur Bruno JULLIARD, 1^{er} Maire-adjoint à la Ville de Paris,

Madame Celia BLAUDEL, Maire-adjointe à l'Environnement de la Ville de Paris,

Monsieur Jacques J.P. MARTIN, Maire de Nogent-sur-Marne et Président du Territoire T10 « Marne et Bois »,

Monsieur Olivier DOSNE, Maire de Joinville-le-Pont, Conseiller Régional d'Ile-de-France.

Monsieur Christian CAMBON, Sénateur-Maire de Saint-Maurice,

Monsieur Michel HERBILLON, Député du Val-de-Marne

Monsieur Olivier CAPITANIO, Maire de Maisons-Alfort,

Monsieur Laurent LAFON, Maire de Vincennes, Conseiller Régional d'Ile-de-France,

Monsieur Dominique ADENOT, Maire de Champigny-sur-Marne,

Monsieur Laurent CATHALA, Maire de Créteil, Président du Territoire T11 « Grand Paris Sud Est Avenir ».

Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire de Fontenay-sous-Bois, Conseiller territorial de « Paris Est Marne et Bois »,

Monsieur Christian FAVIER, Président du Conseil Départemental et Sénateur du Val-de-Marne

Madame Valérie PECRESSE, Présidente de la Région Ile-de-France,

Monsieur Nicolas HULOT, Ministre d'Etat, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire,

Madame Françoise NYSSSEN, Ministre de la Culture.

Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire de Saint-Maur-des-Fossés,

Monsieur Michel MOSIMANN, Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne,

Monsieur Laurent PREVOST, Préfet du Val-de-Marne,

Monsieur Bruno DAVID, Directeur du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris (Zoo de Vincennes).

« Le Parisien », édition du Val-de-Marne.